

## Septième dimanche du Temps ordinaire

*Lectures : Lv 19, 1-2.17-18 ; 1 Co 3, 16-23 ; Mt 5, 38-48*

Au commencement de l'évangile qui a été lu aujourd'hui, nous avons entendu Notre-Seigneur rappeler la célèbre formule « œil pour œil, dent pour dent », que l'on trouve plusieurs fois dans la partie législative de la Sainte Écriture. C'est ainsi que, par exemple, nous lisons dans le livre du Lévitique (chapitre 24) : « Si quelqu'un fait une blessure à son prochain, on lui fera comme il a fait : œil pour œil, dent pour dent ». C'est ce qu'on a coutume d'appeler « la loi du talion ».

Cette expression, et les textes de la Bible qui en parlent, scandalisent certains. Ils se trompent. La législation de l'Ancien Testament, donnée à Moïse selon la tradition, est donnée par Dieu à son peuple. Comme l'écrivait saint Paul, « la Loi est sainte », elle est bonne. Qu'est-ce au fond que la loi du talion ? C'est que le criminel soit traité comme il a traité autrui. C'est une exigence de justice. Cette exigence reste mesurée : le coupable doit compenser exactement le mal qu'il a fait, mais pas plus ! Saint Jean Chrysostome, avec beaucoup de finesse, voit dans cette fameuse loi du talion « une barrière contre les emportements de la colère ».

Une autre formule est citée encore dans notre évangile : « Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi » et elle nous choque. En fait, elle n'est pas dans la Loi de Moïse, où il n'est question que d'« aimer les fils de ton peuple ». Mais on trouve des formules voisines dans les textes des manuscrits de la Mer Morte. Elle veut dire ceci : tu aimeras les fils de ton peuple, tu combattras les ennemis de ton peuple qui veulent l'amener à l'idolâtrie.

Le Christ est celui qui a donné la Loi ancienne et qui donne la Loi nouvelle de l'Évangile : « Deux alliances, un seul législateur » (saint Jean Chrysostome). Ce serait une erreur de dire qu'ici il contredit la Loi : il ne contredit pas, il élève à un point de vue plus haut. Il faut aimer ses ennemis et prier pour eux, afin qu'ils se convertissent. Les exigences de la justice restent ce qu'elles sont. Mais il y a « un ordre de la charité » (Pascal) qui est, en quelque sorte, la vengeance de l'Amour : je me venge de mon ennemi en lui donnant, en lui souhaitant ce que j'ai de plus précieux : la foi et l'amour de Dieu. Alors, il n'y a plus d'amis et d'ennemis, il n'y a plus que Dieu, et Dieu est présent en tous.

On dit souvent : « Je n'arrive pas à pardonner ! » Si, on le peut, ne serait-ce qu'en priant. Permettez-moi de vous raconter l'histoire suivante : en 1945, un jeune hitlérien qui était à l'agonie, demanda pardon à quelqu'un qui avait survécu au camp de concentration. Ce déporté refusa de lui pardonner. Mais il resta hanté par ce refus. Bien des années plus tard, il demanda à Jacques Maritain ce qu'il en pensait. Celui-ci fit cette magnifique réponse : « Oui, vous auriez dû pardonner. Mais rien n'est perdu, il n'est pas trop tard : Dieu est éternel, et devant Lui, qui est au-dessus de tout temps, vous pouvez donner ce pardon à ce jeune homme ».

Non, frères, rien n'est jamais perdu devant Dieu. Toujours, nous pouvons demander pardon pour nous et pour les autres. La porte de la Miséricorde est toujours ouverte. Voilà la suprême justice divine !